**CONSEIL MUNICIPAL**

**Département de la Somme**

**Arrondissement d’ABBEVILLE**

**Canton**

**De RUE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**Séance du 10 décembre 2021**

**Date de la convocation : 04 décembre 2021**

L’an deux mil vingt et un, le dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s’est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Damien BRIET, Maire d’ERGNIES.

**Présents :** Mesdames : TETART Miriane, LICTEVOUT Louise, CARPENTIER Marie-Pierre,

Messieurs RICAUD François, PRANGER Philippe, PLANQUART Philippe, BRIET Damien, RIBEIRO Dominique,

Formant la majorité des membres en exercice

**Absents Excusés :** NORMAND Benoît,

**Absent :** MAZURIER Sandrine, HERBERT Jean-Luc

**Secrétaire de séance :** François RICAUD

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h10.

**-ORGANISATION DES FETES DE FIN D’ANNEE**

Préoccupé par l’évolution de la situation sanitaire le conseil municipal a décidé d’annuler la représentation de magie ainsi que la remise des cadeaux et colis à l’issus du spectacle dans la salle des fêtes.

Le père Noël passera dans chacune des maisons afin de procéder à la distribution des colis et des cadeaux le samedi 18 décembre 2021.

Chaque enfant pourra donner son dessin au père Noel pour participer au concours.

**-ATTRIBUTION DU COLIS DES AINES**

Le colis sera octroyé à tout habitant d’Ergnies âgé de 65 ans et plus ou atteignant les 65 ans dans l’année civile en cours.

Il sera également nécessaire d’être inscrit sur les listes électorales.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est d’accord à l’unanimité.

**- CADEAUX ENFANTS ET RECOMPENSES DIVERSES**

Un cadeau de Noël pour tous les enfants jusqu’à l’année de leur 12 ans (inclus).

Les tickets de manège : 2 tickets permettant l’accès aux différentes activités foraines seront attribués à chaque enfant d’ERGNIES âgés de 2 à 14 ans lors de la fête locale.

Une carte cadeau d’une valeur de 25 euros pour tous les diplômés du brevet des collèges.

Concours d’illuminations : les 10 premières maisons du classement recevront un prix.

Concours des maisons fleuries : les 10 premières maisons du classement recevront un prix.

Après avoir délibéré, le conseil municipal est d’accord à l’unanimité.

**-GRATIFICATION DE STAGE**

Madame LOISEAU Sophie a effectué un stage au sein de la mairie. Monsieur le Maire propose une gratification de 120 € pour le travail accompli.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l’unanimité cette gratification.

**-ABATTAGE DES PEUPLIERS RUE D’AUTOUR**

Le bois issu de l’abattage des peupliers de la rue d’autour sera donné aux habitants du village. Toute personne intéressée aura jusqu’au 07 janvier pour s’inscrire en mairie.

Dans l’éventualité où plusieurs personnes seraient inscrites, un tirage au sort sera établi pour déterminer le bénéficiaire.

**-QUESTIONS DIVERSES**

* La demande de subvention pour les travaux communaux sera étudiée lors de la commission permanente du conseil départemental se tenant le 22 février 2022.
* La distribution des containers à ordure ménagère a pris beaucoup de retard. La distribution est prévue en fin de premier trimestre 2022.
* Rappel sur la législation concernant la destruction des nids de frelon.
* Information sur les travaux : l’entreprise « sueur de bois » rénove actuellement la salle de bain du logement communal.
* 2 architectes du **CAUE** (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) sont venus afin de conseiller la commune sur la rénovation du monument aux morts et sur l’aménagement de cavurnes dans le cimetière (prestation gratuite pour les collectivités adhérentes du CAUE).

L’ordre du jour étant épuisé, la séance se termine à 21h28.